

Collectif contre l'impunité

Regroupement de plaignants-es -contre l'ex dictateur Jean-Claude Duvalier et consorts- et d'organisations de droits humains
Centre œcuménique des droits humains (CEDH) - Kay Fanm (*Maison des Femmes*)
Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED) - Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)

Point focal: Centre œcuménique des droits humains (CEDH) - cedh@cedh-haiti.org

Communiqué

Faire vivre l'esprit du 7 février

Ce 7 février 2015 marque les 29 ans de la chute de la dictature duvaliériste. Autant d'années que la dictature elle-même. 29 ans depuis que des victimes survivantes, des familles de personnes disparues, des organisations de droits humains, des citoyennes et citoyens concernés, attendent que la vérité soit établie sur les crimes perpétrés par un régime qui se pensait «à vie». 29 ans depuis que la justice est en veilleuse. 29 ans d'une difficile quête pour enraciner des acquis démocratiques.

La constitution du 29 mars 1987 s'est voulue un cadre antidictatorial, visant à favoriser l'avènement d'un État de droit démocratique. Le choix du 7 février comme date d'investiture à la présidence est hautement symbolique. Cependant, dès 1987 les détenteurs du pouvoir ont mis entre parenthèse cette date emblématique. Comme si le 7 février 1986 n'avait pas eu lieu. Comme si les libertés retrouvées, le renouvellement des équipes politiques n'étaient pas dus à cet évènement majeur de notre histoire contemporaine. Comme si la nouvelle architecture de l'État n'était pas l'antithèse de l'État duvaliériste. Comme si l'arbitraire, la tentation tyrannique et l'obscurantisme étaient définitivement écartés. Le Collectif contre l'impunité et d'autres organisations de la société civile s'attachent cependant à maintenir le souvenir du 7 février, à contrer le révisionnisme et la banalisation, comme c'est le cas pour tant d'autres dates marquantes de notre cheminement de peuple.

Les turpitudes politiques obscurcissent les horizons d'Haïti. Faire vivre l'esprit du 7 février peut contribuer à la percée des éclaircies. Maintenir l'exigence de justice et le refus de toute forme d'impunité; Refuser les accommodements à l'inacceptable; Contribuer à stopper le délabrement des institutions étatiques; Participer à la construction d'une mémoire collective de la tyrannie —à travers les témoignages, les recherches, l'enseignement de l'histoire, la création de lieux de mémoire, les commémorations—; Promouvoir et défendre le respect de tous les droits humains; Ce sont des options citoyennes pour garder le cap sur les aspirations qui ont présidé à l'avènement du 7 février 1986.

Le combat pour que soient jugés les co-accusés de l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier, c'est aussi une manière citoyenne de garder vivace l'esprit du 7 février.

Port-au-Prince, le 7 février 2015

Danièle Magloire
Coordonnatrice

Visitez le site *Haïti lute contre l'impunité*: www.haitiluttecontre-impunite.org